



Déclaration à la CAP VN/PM du 1^{er} juin 2018

Madame la Présidente,

CONCERNANT LES PROMOTIONS :

La situation statutaire des personnels d'exploitation depuis l'application par la force, du PPCR, est une catastrophe pour les agents et le bon fonctionnement des services ou directions.

La mise en œuvre du PPCR fait en sorte que le niveau d'encadrement ne peut être qu'au C3 et donc de facto, tous les agents encadrants du C2 doivent être reclassés au C3.

En préalable, **FORCE OUVRIÈRE exige que** tous les chefs d'équipes issus du concours soient reclassés en C3 sans aucune distinction ! En effet, pour **FORCE OUVRIÈRE**, ils ne sauraient souffrir **d'une quelconque discrimination**, par le simple fait que c'est un reclassement et pas une promotion ! Par conséquent tous les chefs d'équipes issus du concours doivent être traités de la même façon ! Il n'en saurait être autrement !

De la même manière, **FORCE OUVRIÈRE attire** votre attention sur la situation des agents nommés sur liste d'aptitude CEE et reclassés au grade de C2 ! **Ces agents méritants** ont été promus au vu de leur manière de servir, de leurs aptitudes et leur expérience professionnelle acquise tout au long de leur carrière et d'un coup de baguette diabolique, Ils sont dégradés, déclassés, humiliés c'est intolérable !

FORCE OUVRIÈRE ne saurait l'accepter et exige que vous reconsidériez votre position au regard de l'égalité de traitement des promotions en LA qui est pratiqué dans d'autres corps de votre ministère (TSDD/ITPE/...).

Ces agents doivent être reclassés en C3 !

Les PETPE sont-ils des personnels de seconde zone pour que l'administration se permette de les traiter de la sorte ? C'est du mépris et une inégalité de traitement inacceptable.

Madame la Présidente, solennellement, **FORCE OUVRIÈRE vous interroge : « comment pouvez-vous cautionner un tel paradoxe ? »**

CONCERNANT LE NOUVEAU STATUT ET LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

L'administration a présenté au CTM du 4 mai un décret de modification du statutaire du PE sans pouvoir nous garantir le concours pro de C2 à C3. Où en êtes-vous ?

Dans les services, le manque d'effectif en C3 fait en sorte que l'encadrement profite du vide juridique pour créer à nouveau de l'encadrement au C2, c'est tout simplement scandaleux. **FORCE OUVRIÈRE refuse** la création d'encadrant en C2 et exige leur reclassement en C3.

De même, **FORCE OUVRIÈRE** demande de revoir le déroulement de carrière de C3 en B, car des dysfonctionnements existent, des Chefs d'équipe principaux exercent des tâches ou occupent des postes de B, globalement nous vous demandons de recenser les CEE fonctionnels afin de régulariser leurs situations et de très rapidement augmenter de manière significative le pourcentage de promotions de C3 en B, ils ont le droit d'avoir un véritable déroulement de carrière.

Par ailleurs, au CTM du 4 mai, **FORCE OUVRIÈRE** a demandé qu'en parallèle, un projet de décret relevant du code des pensions civiles **garantissant le service actif des nouvelles appellations** nous soit présenté, nous l'attendons toujours.

C'est en ce sens que **FORCE OUVRIÈRE** a voté contre ce projet de décret le 4 mai et que nous avons boycotté le CTM du 15 mai.

Madame la Présidente :

« Les personnels d'exploitation veulent des garanties sur leur statut, leur déroulement de carrière, leur service actif et leur pension. C'est la moindre des choses ! »

FORCE OUVRIÈRE condamne le refus de l'administration de négocier avec les organisations syndicales. **FORCE OUVRIÈRE** vous **alerte** sur le fait que les interlocuteurs sociaux ont un véritable rôle de contrepoids et **rejette** la responsabilité de la dégradation des tensions existantes dans les services aux hauts fonctionnaires de cette administration qui avancent et passent en force sans tenir compte des revendications des personnels portés par les organisations syndicales.

CONCERNANT LE RECOURS AU CDD :

FORCE OUVRIÈRE, **s'oppose et dénonce** le recrutement de CDD publics à l'équivalence d'un grade de C3 pour encadrer une équipe du DPF voir occuper la fonction sur 2 absences de C3 (exemple : DT Nord Pas-de-Calais dans une UTI, dans un CMIS et dans d'autres DT !).

Les Représentants FORCE OUVRIÈRE À LA CAP VN-PM

